

**Réunion publique sur l'actualité du Niger  
Lundi 3 octobre 2011**

*Mission des partenaires nigériens du programme Basse-Normandie / Kornaka*

Participants :

- Délégation nigérienne (Ousmane Kouré Jackou, maire de Kornaka, Abou Namaka, maire d'Adjekoria, Saïdou Dan-Aï, Maire de Dan Goulbi, Yaou Asmane, Maire de Mayara, Harouna Dan Fadji, Maire de Sabon Machi, Hassane Kaouli, représentant de l'association Sonaka et Amani Issoufou, responsable de l'antenne de Maradi de la délégation d'Eau Vive Niger)
- Eau Vive Basse-Normandie (Michelle Bresson, présidente, Hélène de la Porte, chargée de mission, Claudia Pigui, stagiaire)
- Eau Vive (Danielle Touré-Roberget, présidente, Didier Mast, administrateur)
- Christine Morales, Conseillère municipale d'Ifs
- Henriette Eudes, Conseillère municipale de Colombelles
- Jacky Cavanello et Bernadette François, habitants de Colombelles
- Jean-Yves Clavreul et Mauricette Piel, membres de l'association Frédie la Vie au Niger
- Herve Bernard, animateur/formateur au CITIM
- Agathe Beunard, chargée de mission à Horizons Solidaires

**Introduction :**

L'objectif de cette rencontre était de profiter de la présence de la délégation nigérienne pour informer le public et les partenaires (élus, représentant d'associations...) de la coopération entre des communes bas-normandes et les communes du canton de Kornaka sur la situation actuelle du Niger et les réalités du territoire.

La délégation nigérienne a ainsi apporté son témoignage sur quatre principaux points :

- la transition politique qui a eu lieu au Niger en 2010-2011 ;
- le fonctionnement de l'administration locale (en particulier des communes) au Niger ;
- la problématique sécuritaire ;
- la situation d'insécurité alimentaire et les pistes de solution pour y remédier.

**Evolution récente de l'actualité politique au Niger**

Mamadou Tandja a été élu président pour un premier mandat de cinq ans en novembre 1999, puis pour un deuxième mandat en décembre 2004. Après avoir tout d'abord annoncé qu'il ne chercherait pas à effectuer un troisième mandat, il décide en 2009 d'organiser un référendum permettant la prolongation du mandat présidentiel. L'organisation de ce référendum est toutefois rejetée par la cour constitutionnelle le 25 mai 2009, ce à quoi le président répond par la dissolution de l'Assemblée nationale dès le lendemain. Le 5 juin, un décret présidentiel convoque le corps électoral pour un référendum sur une nouvelle Constitution. Ce décret est annulé par la Cour constitutionnelle le 12 juin 2009. Mamadou Tandja prend des pouvoirs exceptionnels le 27 juin, puis dissout la Cour constitutionnelle le 29 juin. Le 4 août, le « oui » l'emporte au référendum constitutionnel sur la prolongation du mandat présidentiel. Une nouvelle constitution est mise en place et des élections sont organisées.

Le 18 février 2010 a lieu le coup d'Etat militaire instaurant le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD), avec à sa tête le Général de Corps d'armée Salou Djibo. Ce coup d'état, qui s'est réalisé dans le calme, n'a fait l'objet d'aucune contestation de la part de la population, qui a repris ses activités dès le lendemain. Le gouvernement provisoire militaire s'engage à réorganiser le pays et à remettre en place un gouvernement stable et démocratique en un an, en organisant des élections présidentielles, législatives, municipales et régionales (ce qui est une nouveauté).

Au niveau municipal, deux solutions avaient été envisagées pour la transition : le maintien des anciens maires ou la mise en place d'administrateurs délégués par l'Etat. Comme il avait été décidé que les personnes ayant eu des responsabilités au cours de la période de transition ne pourraient pas se présenter

aux futures élections, c'est la deuxième solution qui a été choisie, pour permettre aux anciens maires de se représenter.

Le 31 octobre 2010 est adoptée par référendum (approuvée à 90% par les citoyens nigériens) une nouvelle constitution qui instaure la 7<sup>ème</sup> République. Le 11 janvier 2011 ont lieu les élections locales et régionales, puis le 31 janvier le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles et législatives. Le 12 mars a lieu le second tour des élections présidentielles et législatives, avec la victoire de Mahamadou Issoufou, candidat du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS), avec 58% des voix. Le 30 mars, la nouvelle assemblée nationale est installée et le 7 avril a lieu l'investiture du nouveau président. Enfin, en juillet 2011, les nouveaux conseils régionaux et municipaux sont installés officiellement.

Ousmane Kouré Jackou indique que le premier gouvernement Tandja a apporté beaucoup d'espoir. Les nigériens ont commencé à goûter à la chose démocratique. Ils ont cru que la démocratie était lancée, que la culture démocratique allait s'installer pour de bon et que personne ne chercherait à revenir sur ces acquis. Les actes du dernier gouvernement Tandja ont donc été impopulaires. La demande de prolongation du mandat présidentielle a été considérée comme un parjure. Le coup d'Etat a donc été salué par l'ensemble des nigériens, même s'il y a eu des craintes que les militaires cherchent à s'accrocher au pouvoir. La transition s'est toutefois déroulée au mieux. Les élections ont été transparentes. Il n'y a eu aucune contestation. Le perdant a reconnu sa défaite et a assisté à l'investiture du nouveau président, qu'il rencontre à présent régulièrement en tant que chef de l'opposition. Il y a bien sûr eu des soubresauts pendant la transition : une tentative de coup d'Etat a eu lieu. Toutefois, au Niger, cela a été un non événement. A présent, les nigériens veulent voir ce que le nouveau président sera capable de faire. En l'absence de résultat, le peuple nigérien saura le sanctionner.

Christine Morales souhaite savoir si le parti de Tandja est actuellement assez fort pour réaliser un coup d'Etat ou menacer le nouveau régime.

Harouna Dan Fadji répond que du fait du jeu d'alliances, le parti de Tandja n'est pas assez fort pour reprendre le pouvoir. Par ailleurs, les nigériens croient à la démocratie. Un coup d'Etat nécessiterait des raisons objectives. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Yaou Asmane ajoute que le parti de Tandja est également un parti démocratique. Mamadou Tandja sait que c'est parce qu'il n'a pas respecté la démocratie qu'il a eu des problèmes. Le nouveau président a la confiance des nigériens, qui pensent qu'il va respecter les textes et conduire le Niger dans le bon sens. Aucun nigérien ne veut d'un coup d'Etat aujourd'hui car il n'y voit aucun intérêt. Par contre, si le nouveau président n'obtient pas de résultat au cours de son mandat, il ne sera pas réélu.

Saidou Dan Aï précise qu'au Niger, l'armée défend la démocratie et l'intérêt du peuple nigérien.

Hassane Kaouli ajoute que la société civile nigérienne est forte.

## **La nouvelle organisation de l'administration territoriale au niveau des communes**

### Précision sur le sens d'une « commune » au Niger

Au Niger, la commune est une division administrative qui regroupe plusieurs villages. Les proportions en termes de superficie et de population sont donc très différentes des communes françaises, comme le montre l'exemple des communes du canton de Kornaka :

- commune de Kornaka : 146 999 habitants / 147 villages / 3 851 km<sup>2</sup>
- commune d'Adjékoria : 47 887 habitants / 82 villages / 1 890 km<sup>2</sup>
- commune de Sabon Machi : 36 811 habitants / 53 villages / 600 km<sup>2</sup>
- commune de Mayara : 80 951 habitants / 104 villages
- commune de Dan Goulbi : 36 000 habitants / 54 villages

### Fonctionnement du conseil municipal

L'installation des conseils municipaux et l'élection des maires est réalisée sous surveillance du préfet et d'huissiers de justice. Le maire doit être élu à la majorité des 2/3. Le vote est réalisé à bulletin secret. Les maires doivent être au minimum titulaire du BEPC (ce qui n'est pas le cas pour les conseillers - en revanche, que ce soit au niveau de l'assemblée nationale ou des conseils municipaux, 75% des sièges sont attribués à des lettrés, 25% à des non lettrés).

La tâche du maire est importante : il est représentant de l'Etat et officier de l'Etat civil. Il doit également, en concertation avec les services techniques, répondre aux besoins de sa commune en matière d'éducation, d'eau, de santé, d'environnement... Les problèmes qui dépassent sa compétence sont traités au niveau de la préfecture, du gouvernorat ou du ministère.

Chaque maire peut disposer d'un ou deux adjoints au maximum (en fonction de la taille de la commune : dans le canton de Kornaka, seul le maire de Kornaka a deux adjoints). Les adjoints n'ont pas d'attributions fixes : ils assistent le maire dans ses fonctions, en tant que suppléants. Des commissions spécialisées thématiques (dans le domaine du social, des finances, du développement agricole...) sont également mises en place, avec un président et quelques élus.

Le conseil municipal se réunit quatre fois par an : deux sessions ordinaires et deux extraordinaires. Ce sont ces délibérations que le maire doit appliquer. L'action du maire est également encadrée par les plans de développement communaux, qui sont élaborés pour cinq ans et qui budgétisent les actions.

Les séances du conseil municipal sont publiques mais la population ne participe pas aux débats. Elle a uniquement un droit de parole en fin de réunion.

Jean-Yves Clavreul s'enquiert de la manière dont les maires utilisent les compétences de la chefferie traditionnelle, qui est très organisée au Niger.

Ousmane Kouré Jackou indique que la chefferie traditionnelle est représentée par un ou deux délégués : ces derniers sont membres du conseil municipal et participent aux débats mais n'ont pas le droit de vote. Par ailleurs, la chefferie traditionnelle joue également le rôle de juge de proximité. La conciliation est fortement mise en avant dans le règlement des litiges, qui sont d'abord présentés devant le chef de village, puis le chef de canton. Ce n'est que si un problème dépasse la compétence de la chefferie traditionnelle ou qu'aucune issue n'est trouvée via la médiation qu'il est renvoyé devant la justice. Cela permet de limiter les déplacements et le temps perdu.

Mauricette Piel souhaite savoir si les conseillers municipaux sont choisis pour représenter les différents villages de la commune.

Yaou Asmane répond qu'il existe un système de liste par partis et que l'élection est à la proportionnelle. Pour se présenter, il faut une liste complète, avec le nombre suffisant de conseillers. Certaines formations politiques effectuent un zonage en attribuant un territoire à un candidat mais ce n'est pas systématique. Par ailleurs, un système de quota garantit 1/3 des postes aux femmes.

Jean-Yves Clavreul indique que dans certains villages, il existe également des comités villageois de développement.

Ousmane Kouré Jackou remarque que ce dispositif a effectivement été expérimenté dans certains endroits, mais pas dans le canton de Kornaka. Par ailleurs, ces comités n'ont pas de réelle souveraineté.

#### Financement des communes :

Ousmane Kouré Jackou indique avoir été surpris d'apprendre que les communes françaises sont parfois appuyées par le département, la région ou l'Etat (comme cela a par exemple été le cas de Colombelles pour sa nouvelle médiathèque). Au Niger, ce sont au contraire les communes qui contribuent au financement des activités des départements, des régions et de l'Etat. Les communes nigériennes prélèvent des impôts mais il existe un certain incivisme en la matière : elles parviennent rarement à mobiliser plus de 50% de l'impôt. A l'inverse, les impôts dus à l'Etat sont prélevés directement et donc récoltés à 100%. Le maire de Kornaka estime donc que l'Etat devrait subventionner les communes ou du moins leur faciliter l'accès aux financements.

Yaou Asmane ajoute que lors de la dernière réunion de l'Association des maires nigériens, le nouveau président a affirmé qu'il avait conscience des difficultés rencontrées par les communes et qu'il essaierait de subventionner les plus fragiles.

#### Problématiques sécuritaires

Amani Issoufou souligne que les médias occidentaux donnent souvent une vision décalée et partielle des réalités du Niger : pendant que des événements politiques importants se déroulaient, ils étaient quasi exclusivement centrés sur les problématiques sécuritaires.

Ousmane Kouré Jackou remarque que les nigériens ne ressentent pas l'insécurité dans leur vie quotidienne. Le nord du Niger représente certes un terrain favorable à l'implantation des groupes islamiques : cette vaste zone désertique est une cachette propice ; s'y aventurer nécessite de connaître les lieux. Auparavant, la préoccupation dans cette zone venait surtout des voleurs de bétails mais des dispositions sécuritaires ont été prises, avec la mise en place de missions mixtes conjointes. De même, la rébellion appartient aujourd'hui au passé. Il est à présent possible d'aller à Agadez ou à Arlit sans escorte, ce qui n'était pas le cas il y a encore un ou deux ans.

Les nigériens savent depuis le début des événements en Libye que ce serait eux qui paieraient le plus lourd tribut si rien n'était fait pour anticiper. C'est pourquoi le Niger a pris garde à ce que sa zone nord ne puisse pas servir de base arrière aux libyens, ce qui aurait été une catastrophe, notamment en termes de prolifération d'armes. Des dignitaires du régime de Kadhafi sont parvenus à rejoindre Niamey mais aux yeux des nigériens, c'est un non événement. Le gouvernement nigérien a expliqué pourquoi il n'a pas voulu les extraditer : d'une part, cela serait revenu à les envoyer à la guillotine ; d'autre part, le Niger est un pays faible, qui a besoin de ses voisins et de ses partenaires ; il doit être prudent, ce n'est pas à lui de résoudre ce problème. Enfin, il est important de souligner que le Niger a su gérer l'afflux de compatriotes nigériens rentrés de Libye : ces derniers ont été invités à retourner dans leur village, pour éviter un regroupement de réfugiés dans le nord du pays. Ils ont ensuite bénéficié d'un suivi à leur arrivée au village.

Amani Issoufou conclut en affirmant que le risque zéro en matière de sécurité n'existe pas. Toujours est-il qu'en tant qu'agent de développement, il constate que cela ne l'empêche pas de faire son travail, ce qui est finalement l'essentiel.

## **Sécurité alimentaire**

### **Etat des lieux :**

80 % de la population nigérienne vit en milieu rural et se consacre aux deux principales activités économiques du pays : l'agriculture et l'élevage. Ces activités sont soumises à de nombreuses contraintes qui concourent à la situation d'insécurité alimentaire du Niger :

- *La faible pluviométrie* : 2/3 du territoire nigérien est désertique ; le 1/4 sud du pays est davantage privilégié, mais la pluviométrie se dégrade d'année en année et les précipitations sont mal réparties dans le temps et dans l'espace : la majeure partie est concentrée sur trois ou quatre mois – période où la production agricole est possible.
- *Les invasions de chenilles et de criquets* qui dévastent les récoltes, les paysans ne disposant pas des moyens (notamment en produits phytosanitaires) pour y faire face.
- *Les moyens techniques insuffisants* : les paysans travaillent encore le plus souvent à la main, ce qui ne permet pas d'atteindre des rendements suffisants ; par ailleurs, les semences ne sont pas toujours adaptées.
- *L'autonomie financière très faible de la population*, notamment du fait que les paysans n'ont des revenus qu'une fois par an, au moment de la récolte.
- *La période de soudure* : en moyenne, le pays ne produit pas suffisamment de céréales pour la consommation de toute l'année : la soudure désigne la période qui sépare la fin de la consommation de la récolte de l'année précédente et l'épuisement des réserves des greniers, de la récolte suivante. L'étalement de la période de soudure dans le temps détermine le degré d'insécurité alimentaire.
- *La spéculation sur le cours des matières premières* : la variation des prix sur le marché local s'explique en partie par la loi de l'offre et la demande (en période de récolte, les prix de ventes sont nettement inférieurs aux prix affichés pendant la période de soudure) ; néanmoins, ces variations sont accentuées par la spéculation, qui rend les produits agricoles parfois inaccessibles aux familles.
- *Le manque de financement dans le secteur agricole* : les financements internationaux sont peu dirigés vers l'agriculture, et plutôt vers l'agriculture intensive et non l'agriculture familiale. Or c'est cette dernière qui fait vivre le Niger.

De manière générale, les participants mettent en avant le manque de volonté politique comme l'une des causes essentielles de l'insécurité alimentaire.

Amani Issoufou remarque que des raisons simplistes sont souvent évoquées pour expliquer l'insécurité alimentaire. Pourtant, il y a des régions où le stress hydrique est beaucoup plus fort qu'au Niger. Il s'agit avant tout d'un problème politique. Des ressources et des outils (tel que le système d'alerte précoce) existent. Si aucune disposition n'est prise, cela doit provenir d'un manque de volonté politique. Il existe par exemple depuis longtemps un projet de barrage à Kandadji qui permettrait d'irriguer plus de 300 000 hectares mais il n'a jamais été financé.

Le gouvernement actuel a mis en place l'initiative dite des « 3 N » (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens), qui prévoit d'investir plus de 900 milliards de FCFA dans l'agriculture et l'élevage, notamment via la mise en place de cultures irriguées à grande échelle. Il est trop tôt pour en tirer des conclusions mais cela montre en tout cas une volonté de poser le problème de manière durable. Il semble en effet indispensable d'aller au-delà des habituelles solutions de colmatage, et de trouver des solutions durables.

Pistes de solutions évoquées :

- *Mieux utiliser la ressource en eau*, via l'exploitation des eaux souterraines et le développement de bassins de rétention d'eau pour l'irrigation (comme cela se fait déjà au Burkina Faso)
- *Améliorer la gestion des stocks*, pour atténuer la période de soudure et éviter la spéculation, à travers l'utilisation des banques céréalières et la pratique du warrantage :

Les banques céréalières permettent de constituer une réserve en stockant une partie de la production. Ce stock peut ensuite être récupéré au même prix, ce qui contribue à lutter contre la spéculation. Ce système est aujourd'hui mis en place dans de nombreux villages, souvent avec l'appui d'associations de développement.

La pratique du warrantage consiste également à stocker une partie des récoltes dans un magasin, mais ce stock est ici destiné à servir de garantie en échange d'un prêt pour financer le début du cycle de production suivant.

- *Améliorer le rendement agricole :*

Jean-Yves Clavreul remarque qu'il n'est possible de stocker une partie de la production de céréales que si l'on arrive à augmenter les rendements, ce qui nécessite des innovations techniques. Il évoque notamment la technique de plantation du zai, qui est utilisée au Mali et au Burkina Faso pour lutter contre l'érosion des sols et contribuer à leur régénération ; cela consiste à semer le zai dans des fosses de 20 à 40 cm de profondeur, couverte de matière organique compostée. Il s'agit d'une technique simple et naturelle permettant de fertiliser les sols grâce à la récolte de la pluie et des eaux de ruissellement, tout en empêchant les graines et les matières organiques d'être emportées. De manière générale, l'objectif serait de passer d'une empreinte écologique négative (où l'on demande plus à l'environnement que ce qu'il peut fournir) à une empreinte écologique positive. Par ailleurs, il est important de communiquer sur les techniques qui fonctionnent le mieux (par exemple via la radio intercommunale) afin de les diffuser largement.

- *Diversifier les sources de revenus des paysans*, afin qu'ils puissent disposer de revenus tout au long de l'année et ne soient plus à la merci des spéculateurs.

De manière générale, l'ensemble des participants insiste sur le rôle central de l'agriculture familiale et donc sur l'importance de la soutenir. Le secteur agricole est très fragile : il ne peut pas fonctionner comme n'importe quel marché. Les agriculteurs doivent pouvoir obtenir un revenu décent de leur production.